

# COM(2019) 595 final LIMITE

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2019/2020

---

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale  
le 20 novembre 2019

---

Enregistré à la Présidence du Sénat  
le 20 novembre 2019

## TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Recommandation de décision du Conseil autorisant l'ouverture de négociations  
en vue de modifier l'accord international de 1992 sur le sucre

E 14451



**Ce document est disponible auprès du  
secrétariat de la commission des Affaires  
européennes.**